Pas de date de réouverture pour les hôtels, cafés, restaurants mais une feuille de route

lundi 27 avril 2020, par lpe

Aux termes de longs échanges (plus de 2h30), le vendredi 24 avril dernier, le Président de la République a conclu la réunion à laquelle il avait convié les représentants du secteur en annonçant que la date de réouverture des hôtels, cafés, restaurants, discothèques et traiteurs organisateurs de réceptions serait décidée fin mai - début juin, au terme des 3 premières semaines de déconfinement progressif en France.
Le Président a ensuite pris le temps de présenter la feuille de route vers la réouverture des établissements répondant à cette occasion aux nombreuses remarques et propositions des professionnels et notamment de Didier Chenet, le Président du GNI.

C'est ainsi que le Président de la République a considéré que notre secteur devait faire face à 3 trois étapes :
Tout d'abord l'urgence de la période actuelle de fermeture pendant laquelle l'objectif du Président de la république est d'éviter les défaillances d'entreprises. Il a annoncé Plusieurs mesures :
- Une exonération des charges sociales patronales de mars à juin pour les TPME hôtels, cafés, restaurants, discothèques, traiteurs organisateurs de réceptions,
- Une exonération de la taxe de séjour forfaitaire pour les hôtels,
- Un objectif de réduction de 50 % de la CFE,
- Le report des échéances bancaires de six mois sans intérêt.

Le Président de la République a évoqué le **problème des assurances**, demandant que les cas individuels soient réglés au plus vite notamment lorsque le contrat prévoit la prise en charge du risque d'épidémie et une plus grande mobilisation et contribution des assureurs notamment en vue de la reprise d'activité du secteur.

S'agissant des loyers, le Ministre de l'Économie a demandé que l'exonération de 3 mois de loyers annoncées par les fédérations de bailleurs pour les cafés et les restaurants de moins de 10 salariés fermés depuis le 15 mars soit respectée par les bailleurs et que pour les autres entreprises (hôtels et cafés, restaurants de plus de 10 salariés notamment) des discussions soient engagées afin de trouver des solutions (réduction de loyers).
Le Président de la République a annoncé l'annulation des loyers relevant du domaine public et invité les collectivités locales à en faire de même.
A noter aussi que le Ministre de l'Économie a indiqué que le Fonds de Solidarité sera amélioré évoquant notamment le doublement du 2ème étage d'aide de 5000 à 10 000 euros.

Le Président de la République a conclu cette séquence sur la période de fermeture des entreprises en indiquant que la réouverture des hôtels, cafés, restaurants ne sera pas possible le 11 mai. Il a indiqué qu'un **délai d'attente incompressible de 3 semaines à compter de cette date** s'imposait avant qu'une prochaine rencontre puisse se tenir sous sa présidence et que soit fixé un calendrier de réouverture.

Le Président de la République a poursuivi en évoquant les modalités de réouverture des établissements dans le cadre d'une 2ème étape qu'il a qualifié d'étape de la Résistance pendant laquelle les entreprises

pourront reprendre leur activité.
Le Président de la République a tout d'abord indiqué que les entreprises qui respecteront à la réouverture le **protocole sanitaire en cours d'élaboration par les organisations professionnelles** sous la houlette de S. Bazin, qui sera soumis aux organisations syndicales de salariés et qui sera validé par les Ministres du travail et de la santé, seront « couvertes » et ne verront pas leur responsabilité pénale engagée en cas de contamination d'un salarié ou d'un client. En cela, le Président de la République a répondu parfaitement à la demande du GNI qui expliquait préalablement qu'aucun hôtelier, cafetier, restaurateur, discothécaire ou traiteur organisateur de réceptions ne prendrait le risque de rouvrir face à un tel risque tant que leur obligation de moyen ne serait pas garantie.

Le Président de la République a poursuivi en indiquant que l'application de ce protocole sanitaire risquant d'impacter considérablement le modèle économique de certaines entreprises, celles-ci ne seront pas contraintes de rouvrir et pourront rester fermées tout en continuant à bénéficier des aides. Là encore le Président de la République a répondu à la crainte qu'exprimait D. Chenet de voir des professionnels obliger de travailler à pertes.

S'agissant des entreprises décidant de rouvrir, le Président de la République a proposé qu'une **mesure d'incitation** soit mise en œuvre permettant de glisser d'une prise en charge des salariés au titre du chômage partiel (dont la prise en charge des heures supplémentaires à été confirmée jusqu'à 44h/sem) à un dispositif mixte de chômage partiel et de réduction du cout du travail qui pourrait prendre la forme d'une exonération des charges sociales patronales et d'une prise en charge pour partie du salaire.

Enfin, le Président a abordé une 3ème étape dite de **relance**, évoquant 2 points particuliers :
- La possibilité pour les entreprises de bénéficier d'avances de l'État sous la forme de fonds propres,
- La création d'un fonds d'investissement.

Pour conclure le Président de la République a fixé un **calendrier** :
- **le 14 mai** : réunion de travail autour du Premier Ministre, dans le cadre d'un Comité interministériel du Tourisme, afin d'arrêter le plan de Résistance et de Relance du secteur HCR,
- fin mai / début juin : réunion de travail autour du Président de la République afin de fixer un calendrier d'ouverture des hôtels, cafés restaurants.

A noter que Président de la République a indiqué qu'une attention particulière serait portée :
- A certaines destinations citant notamment les destinations Ultramarines. Cette réponse fait écho aux propos de Didier Chenet qui a cité pour sa part la ville de Lourdes.
- Aux intermittents et aux travailleurs saisonniers, en réponse à la demande de D. Chenet de reporter la réforme de l'assurance chômage.

A noter aussi que le Président de la République a insisté pour que le protocole sanitaire soit respecté par tous les acteurs exerçant la même activité afin d'éviter toute distorsion de concurrence et de risque de contamination. Cette réponse concerne à l'évidence les meublés de tourisme du type Airbnb évoqués préalablement au cours de la conférence par Sébastien Bazin.

Au sortir de cette longue réunion, Didier Chenet, Président du GNI a exprimé le regret des professionnels de ne pas connaître la date de réouverture mais aussi la satisfaction d'avoir entendu un Président de la République déterminé.
« *Le Président de la République a fait preuve d'empathie, de pragmatisme et de volontarisme. Il a compris notre déception. Il a compris aussi notre inquiétude, notre détresse même. Il a voulu nous montrer qu'il est à nos côtés pour nous aider et qu'il le restera tout particulièrement au moment délicat de la réouverture afin que celle-ci s'opère dans le respect du modèle économique et financier de nos entreprises et dans le respect de la santé de nos salariés et de nos clients.*
Il nous a demandé de travailler avec le gouvernement à un plan efficace de soutien, de relance et même de transformation de notre secteur et de nos hôtels, cafés, restaurants.
Je veux comme le Président de la République garder espoir dans l'avenir et pour cela je continuerai à travailler comme depuis le début de la crise pour construire un vrai plan d'avenir pour nos entreprises. »

A propos du GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration :
Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.
Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement par arrêté ministériel publié au Journal officiel le 28 décembre 2017.

Groupement National des Indépendants de Charente Maritime
GNI 17
150 av Gambetta - 17300 Rochefort - Tél : 05 46 87 09 58
www.gni-hcr.fr